



## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 Juillet 2018**

Le jeudi 12 juillet 2018, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Tertre, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le vendredi 6 juillet 2018 et affichée.

**Membres élus : 23      En fonction : 23      Présents : 16**

### **Membres présents :**

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1ère adjointe ; M. Emile PERRIER, 2ème adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3ème adjointe ; M. Claude DONVAL, 4ème adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5ème adjointe ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; Mme Christine REUCHERON ; M. Gérard TRUFFAULT ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ;

### **Membres absents excusés :**

M. Michel GIEUX ; M. Bruno DELVA ; M. Denis BRÉAN ; M. Vincent PIPARD ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance

#### **▪ Révision du Plan Local d'Urbanisme**

Le maire informe l'assemblée qu'un avenant à l'acte d'engagement du marché de révision a été pris pour le remplacement du titulaire initial du marché : le cabinet UrbéA par le cabinet DRIOLLET Urbanisme, du fait de la reprise d'une activité salariée par le dirigeant d'UrbéA.

Le maire rappelle que la révision du plan local d'urbanisme (PLU) a été prescrite par délibération du 15 décembre 2016 et précise que le code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Le maire indique que le PADD a été élaboré après une phase de diagnostics (agricole, environnemental) qui a permis d'établir le profil détaillé de la commune et de mettre en évidence un certain nombre d'enjeux.

Après la présentation du document par le cabinet DRIOLLET Urbanisme, les élus ont débattu des orientations générales du PADD.

#### **▪ Travaux de réhabilitation de la mairie**

Le maire informe l'assemblée que deux avenants ont été validés, l'un au lot 3 « Terrassement » d'un montant de 2.994,00€ HT pour la mise en place d'un drain, l'autre au lot 5 « Rejointoiement » d'un montant de 950,00€ HT pour la mise en oeuvre d'un enduit dans la nef.

▪ **Projet d'extension du réseau rue des hauts d'Izé**

Le maire informe l'assemblée que le

- Lot 1 « Travaux » est attribué à l'entreprise PLANCON BARIAT sise à la Guerche de Bretagne pour un montant de 444.744,05€ HT.
- Lot 2 « Essais de réception » est attribué à l'entreprise A3 SN sise à Montauban de Bretagne pour un montant de 6.421,80€ HT.

▪ **Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Suite au départ en retraite de madame Christine GARDAN, agent technique au restaurant scolaire le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs et

- de créer au 30.08.2018 un poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire annualisée de 23h23,
- de transformer au 01.09.2018 le poste d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> cl d'une durée hebdomadaire annualisée de 31h45 en un poste d'une durée hebdomadaire annualisée de 35h,
- de supprimer au 01.09.2018 le poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire annualisée de 26,38/35ème.

Compte tenu de l'arrivée à échéance au 31.08.2018, du contrat aidé dont bénéficie monsieur Quentin POIRIER depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, et considérant l'expérience, les qualités et des compétences de ce dernier, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la nomination au 01.09.2018 de monsieur Quentin POIRIER sur un poste d'adjoint technique.

▪ **Création d'emplois non permanents**

Les centres de loisirs accueillent des enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires, sur inscription préalable : certains s'inscrivent pour l'année entière, d'autre par période. L'équipe est composée d'agents nommés sur des emplois permanents mais pour faire face à la variation du nombre d'enfants et pour respecter les normes d'encadrement des accueils de loisirs sans hébergement, le conseil municipal décide de créer 2 emplois non permanents relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018 pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité,

▪ **Modalités d'application du temps partiel**

La réglementation fixe le cadre général dans lequel s'exerce le temps partiel sur autorisation ou de droit pour raisons familiales mais ne réglemente pas certaines modalités qui doivent être définies à l'échelon local, dans les limites déterminées par la loi et compte-tenu des besoins des services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les modalités d'application du temps partiel présentées par le maire et validées par le comité technique.

▪ **Finances – Effacement de dettes**

Le conseil municipal prend acte de deux décisions d'effacement de dettes prises portant sur des impayés de prestations périscolaires, l'une d'un montant de 799,42€ ; l'autre d'un montant de 1376,00€.

▪ **Finances – Tarifs de l'accueil de loisirs**

Les tarifs des centres de loisirs n'ayant pas été modifiés depuis 2013, le conseil municipal les fixe comme suit à compter du 1.09.2018

CAF ou MSA *	TARIFS DE BASE VAL D'IZÉ (applicable aux personnes domiciliées à Val d'Izé)	TARIFS DE BASE COMMUNES EXTÉRIEURES
--------------	---	--

Quotient familial entre	Journée (sans repas)	1/2 journée (sans repas)	Journée (sans repas)	1/2 journée (sans repas)
0 € - 550 €	7,70 €	5,70 €	13,50 €	9,50 €
551 € - 790 €	8,20 €	6,00 €	14,00 €	10,00 €
791 € - 1000 €	8,70 €	6,30 €	14,50 €	10,50 €
1001 € - 1300 €	9,20 €	6,60 €	15,00 €	11,00 €
1301 € - 1500 €	9,70 €	6,90 €	15,50 €	11,50 €
1501 € et plus	10,20 €	7,20 €	16,00 €	12,00 €

Le conseil indique également que le tarif extérieur n'est pas applicable si la famille domiciliée hors commune est redevable sur la commune de Val d'Izé d'un impôt foncier ; cette précision sera reprise dans les règlements intérieurs des services, et applicable à compter du 01.09.2018.

- **Communauté d'agglomération**

Suite à la proposition de Vitré Communauté de prendre en charge la pré signalisation horizontale et verticale d'un point de regroupement pour la pratique du covoiturage, le conseil décide de réserver à cet effet, 5 à 6 places sur le parking rue du château près de l'aire de camping-car.

- **Installation classée**

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de restructuration d'une porcherie et à la mise à jour du plan d'épandage, présenté par M. Olivier LOISIL dont le siège social se trouve au lieu-dit « Chataigneraie » à ERELLES.

- **Informations diverses**

- Festivités pour la fête nationale : Vendredi 20 juillet 2018 – Terrain du centre culturel
- Prochaine réunion du conseil municipal : **Jeudi 6 septembre 2018 à 20h30**